

Zeitschrift: Neue Schweizer Rundschau
Herausgeber: Neue Helvetische Gesellschaft
Band: 2 (1934-1935)
Heft: 3

Artikel: M. Georges Rigassi
Autor: Rigassi, Georges M.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-758913>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

M. Georges Rigassi

Rédacteur en chef de la «Gazette de Lausanne»

On pourrait évidemment rêver un moment plus favorable pour entreprendre la révision totale de la Constitution fédérale; l'élaboration d'une nouvelle charte nationale étant la tâche la plus délicate, la plus lourde de conséquences dont puisse s'acquitter un peuple, on peut regretter que cette tâche nous soit imposée en pleine période de crise morale, politique et économique. Mais nous n'avons pas le choix.

La refonte de notre charte nationale est devenue une nécessité, un devoir, qu'il n'y a plus qu'à accepter franchement et courageusement, en prenant nettement conscience de nos responsabilités.

Située au cœur de l'Europe, la Suisse s'est toujours montrée sensible aux grands courants d'idées qui se manifestent autour d'elle et elle ne saurait prétendre se confiner dans l'isolement, alors que s'édifie un monde nouveau dans lequel, qu'on le veuille ou non, notre pays devra, lui aussi, entrer. Or, bien qu'elle ait subi déjà une trentaine de révisions partielles, la Constitution de 1874 est l'œuvre d'une génération disparue et le reflet d'une époque révolue. Elle a certes rendu au pays de précieux services et je suis de ceux qui pensent que la plupart de ses principes essentiels sont conformes aux aspirations comme aux intérêts supérieurs de la Suisse. Il n'en reste pas moins que, sur certains points, la Constitution de 1874 a révélé des insuffisances ou des lacunes, ce qui n'est point surprenant, si l'on songe aux bouleversements que la guerre, puis la crise universelle ont opéré dans les mœurs, dans les idées, dans les conditions économiques et sociales.

D'autre part, le divorce s'accentue d'année en année entre ce qu'on a appelé le pays légal et le pays réel. A trois reprises successives le Parlement a été formellement désavoué par le corps électoral, et ce n'est pas sans raison qu'on a pu parler d'une crise de confiance. C'est en violation de la Constitution actuelle que l'étatisme, la centralisation et la bureaucratie n'ont pas cessé de progresser en Suisse, alors que, dans le même temps, les libertés personnelles et les prérogatives des cantons se rétrécissaient comme la peau de chagrin du roman de Balzac. Aussi ne faut-il pas s'étonner si un nombre croissant de citoyens — et pas seulement ceux de la

nouvelle génération — éprouvent un besoin de renouveau, aspirent à une réforme profonde de l'Etat grâce à laquelle nos institutions seraient mises en harmonie avec les exigences du temps présent.

Toutefois, notre peuple (il en a donné maintes preuves) n'aime pas les changements rapides et insuffisamment mûris. Si l'opinion suisse est, comme nous le croyons, favorable dans sa majorité à une révision totale de la Constitution, elle ne veut pas que ce travail de révision se fasse dans la hâte, dans l'improvisation, sous l'empire de mouvements passagers qui risqueraient d'imprimer à notre future charte nationale le caractère d'une œuvre d'occasion.

Notre peuple comprendra très bien (si on se donne la peine de le lui expliquer) que l'œuvre révisionniste sera un travail de longue haleine, qui doit être préparé avec beaucoup de soin et de patience. Il faut donc, pour commencer, s'efforcer d'établir un programme de discussion clair et simple, un programme minimum de bonne volonté qui puisse rallier tous les Suisses désireux de servir fidèlement leur pays et qui permette aux différents partis et groupements nouveaux de s'accorder sur quelques points essentiels devant servir de base à la future Constitution.

A elle seule cette phase préliminaire de discussion, de débâlement d'idées exigera de longs efforts; c'est pourquoi, en attendant qu'on puisse s'unir en prévision d'une révision totale devant s'opérer à plus ou moins longue échéance, il serait sage de ne pas renoncer aux améliorations dont la réalisation immédiate est rendue possible grâce à diverses initiatives pour la révision partielle de la Constitution.

2. Notre mot d'ordre devrait être, à mon avis, de concilier ce qui demeure sain dans notre tradition démocratique, avec ce qu'il y a de meilleur dans les aspirations de la génération actuelle.

Répondant à la question No. 2, je dirai donc qu'il faut maintenir à la base de notre droit public le principe démocratique (sous réserve des améliorations à apporter à son actuelle application pratique) comme étant celui qui permet le mieux de sauvegarder la dignité, et de favoriser l'épanouissement de la personne humaine.

Le fondement nécessaire de la Confédération étant la liberté, je considère comme intangibles les grands principes libéraux tels

que la liberté personnelle, l'égalité de tous les citoyens devant la loi, la liberté de conscience et de croyance, la liberté d'opinion et d'association (avec les restrictions imposées par le respect des droits d'autrui et par le maintien de l'ordre public).

Mais ce libéralisme — et cette réserve est d'importance — ne se justifie qu'en tant qu'il est compris et pratiqué comme une doctrine d'inspiration chrétienne; il a sa source dans la conscience de l'individu, qui place les devoirs qu'il a envers les autres avant les droits auxquels il peut prétendre lui-même. Sans ce correctif moral, le système démocratique donne naissance aux pires abus. C'est pourquoi la déchristianisation croissante des masses populaires entraîne avec elle la décadence de la démocratie.

J'insiste là-dessus avec toute la force de ma conviction: la démocratie ne peut fonctionner utilement que si elle est entourée de solides garanties d'ordre moral et religieux; elle n'a de vrai sens et de justification que si elle est liée à l'idée chrétienne; dépourvue de cette armature morale, la démocratie dégénère fatallement en démagogie et ne tarde pas à sombrer dans un épais matérialisme. Si donc nous voulons sauver la démocratie, il faut que nous nous efforçons d'imprégnier davantage notre vie publique de l'esprit chrétien, que nous inculquions à la masse la notion du bien commun, le sens des valeurs spirituelles.

Il est trois autres grands principes sans lesquels on ne saurait concevoir l'existence de la Suisse et qui doivent être repris de la Constitution actuelle: c'est le principe de la séparation des pouvoirs, celui de la défense nationale et le fédéralisme; ce dernier devant être renforcé et entouré de garanties plus solides que celles dont la fragilité s'est révélée depuis quelques années.

Quant au libéralisme économique, il ne pourra plus subsister sous la forme qu'il revêtait il y a un demi-siècle et il devra subir les aménagements que réclame la société moderne. Si l'on veut éviter l'économie dirigée par l'Etat, il faut accepter, dans une certaine mesure, l'économie réglée par l'Etat avec la collaboration des groupements intermédiaires et des organisations professionnelles (corporations).

3. C'est en répondant à la 3^e question qu'il importe tout particulièrement d'être prudent et de ne pas se laisser entraîner par

des engouements passagers. La Suisse, pour réformer ses institutions nationales, n'a pas besoin de se faire fasciste, naziste ou bolchéviste. Nous n'avons pas à choisir entre Mussolini, Hitler ou Staline. La Suisse aura aussi son renouveau national, mais à la condition qu'elle le vive en conformité de sa tradition historique, qu'elle le modèle en obéissant à son génie propre. Or, ce qui nous est contraire et étranger, c'est le collectivisme, le racisme, l'uniformité, la dictature. Ce qui nous est propre, c'est la diversité, le goût de la liberté personnelle et de l'autonomie locale, c'est aussi, essentiellement, une certaine conception de la vie civique qui ne se trouve que chez nous, qui est inséparable de la démocratie directe, de la participation active des citoyens aux affaires publiques et qui constitue notre véritable originalité politique. Si l'on a pu dire que la démocratie helvétique est la moins imparfaite qui existe en Europe, c'est en effet parce que la Suisse offre l'exemple unique d'une fédération libre de petits Etats autonomes, librement groupés pour la sauvegarde de leurs institutions et pour leur commune défense.

Pour maintenir et fortifier cet esprit civique (qui est une création authentiquement suisse), il faut le débarrasser des déviations démagogiques qui sont en train de l'abâtardir. D'où la nécessité d'entrevoir une série de réformes destinées à améliorer le système démocratique, à ramener dans de justes normes la démocratie faussée, déréglée par la tyrannie du nombre, privée de l'idéal désintéressé qui animait nos pères.

Enumérer toutes ces réformes nous entraînerait hors du cadre qui nous est assigné. Pour s'en tenir à l'essentiel, relevons d'abord la nécessité de renforcer le pouvoir exécutif, car il semble bien que la démocratie a dégénéré dans la mesure où l'exécutif est devenu trop dépendant du Parlement.

La vérité républicaine exige un gouvernement qui gouverne, et un parlement qui contrôle la gestion gouvernementale. Le vrai remède consiste donc à revenir au système que l'Angleterre, berceau du parlementarisme, n'a pas cessé de pratiquer depuis des siècles: réserv er au gouvernement toute initiative de dépenses. Il faut retirer au Parlement le droit de proposer des dépenses, son rôle devant normalement se borner à allouer ou refuser les crédits qui lui sont demandés. A elle seule, cette réforme constituerait déjà un progrès énorme, surtout si elle

était complétée par la création du referendum obligatoire pour tous les impôts fédéraux.

Dans les débats qui précéderont la difficile élaboration de la future Constitution, on ne pourra pas non plus esquiver le problème du suffrage universel, et de l'intérêt qu'il y aurait à l'amender, à le compléter, soit par le vote familial, soit par le suffrage féminin. Personnellement, je ne vois pas quels arguments on pourrait opposer à l'introduction du suffrage féminin, et je vois fort bien, au contraire, les motifs d'équité et d'intérêt général qui militent en sa faveur.

D'autre part, si l'on admet que la crise politique que nous traversons provient en grande partie du conflit qui existe entre le Parlement et le peuple, conflit né d'une méfiance réciproque, il faut s'efforcer de restaurer la confiance du peuple en créant une juridiction compétente, — Cour suprême ou Conseil d'Etat — chargée d'examiner la constitutionalité des lois et arrêtés fédéraux et de protéger citoyens et cantons contre les abus de pouvoir des autorités fédérales.

D'une manière générale, il conviendra de travailler à la désatatisation de toute notre organisation économique et sociale, qui directement ou indirectement, a subi des influences marxistes dans une inquiétante mesure. Là aussi un retour vers les véritables traditions helvétiques, s'impose, en appliquant comme remède le renforcement du fédéralisme non seulement politique mais aussi économique et social.

Pour que la Suisse vive, il faut que les patries cantonales ressuscitent; il faut donc instaurer une politique financière fédérale; pour que la Suisse prospère, il faut éliminer la lutte de classes: il nous faut donc créer des institutions grâce auxquelles l'ouvrier soit réintégré dans la communauté nationale et qui réalisent la collaboration entre patrons et employés dans le cadre de la profession commune. Grâce à ces réformes, il serait possible, semble-t-il, de conserver l'essentiel de notre patrimoine politique, en perfectionnant notre système démocratique et en adaptant nos institutions aux exigences des temps nouveaux.